

**Assemblée générale**

Distr. générale
10 mars 2016
Français
Original : anglais

Soixante-dixième session
Point 131 de l'ordre du jour

**Rapports financiers et états financiers vérifiés
et rapports du Comité des commissaires
aux comptes****Rapport de la Cinquième Commission**

Rapporteur : M. Gert Auväärt (Estonie)

I. Introduction

1. La recommandation que la Cinquième Commission a déjà présentée à l'Assemblée générale au titre du point 131 de l'ordre du jour figure dans le rapport de la Commission publié sous la cote A/70/624.
2. La Commission a examiné la question à ses 24^e et 27^e séances, les 29 février et 10 mars 2016. Les déclarations et observations faites au cours des débats sont consignées dans les comptes rendus analytiques correspondants¹.
3. Pour la poursuite de l'examen de la question, la Commission était saisie des documents suivants :
 - a) Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur le plan stratégique patrimonial de l'Office des Nations Unies à Genève (A/70/569);
 - b) Rapport du Secrétaire général sur la suite donnée aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport sur le plan stratégique patrimonial de l'Office des Nations Unies à Genève (A/70/585);
 - c) Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/70/608);
 - d) Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les progrès réalisés dans la manière dont les questions relatives à l'informatique et aux communications sont traitées au Secrétariat (A/70/581);

¹ A/C.5/70/SR.24 et A/C.5/70/SR.27



e) Rapport du Secrétaire général sur la suite donnée aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes figurant dans son rapport sur les progrès réalisés dans la manière dont les questions relatives à l'informatique et aux communications sont traitées au Secrétariat (A/70/607);

f) Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/70/755).

4. À la 24^e séance, le 29 février, le Président du Comité des opérations d'audit et Directeur de l'audit externe du Comité des commissaires aux comptes a présenté les rapports du Comité².

II. Examen du projet de résolution A/C.5/70/L.26

5. À sa 27^e séance, le 10 mars, la Commission était saisie d'un projet de résolution intitulé « Rapports financiers et états financiers vérifiés et rapports du Comité des commissaires aux comptes » (A/C.5/70/L.26), déposé par son président à l'issue de consultations coordonnées par le représentant de Sri Lanka.

6. À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution A/C.5/70/L.26 sans le mettre aux voix (voir par. 7).

² Voir A/C.5/70/SR.24

III. Recommandation de la Cinquième Commission

7. La Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution suivant :

Rapports financiers et états financiers vérifiés et rapports du Comité des commissaires aux comptes

L'Assemblée générale,

I

Rapport du Comité des commissaires aux comptes sur le plan stratégique patrimonial de l'Office des Nations Unies à Genève

Rappelant la section V de sa résolution 68/247 A, du 27 décembre 2013,

Ayant examiné la note du Secrétaire général transmettant le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur le plan stratégique patrimonial de l'Office des Nations Unies à Genève¹ et le rapport du Secrétaire général sur la suite donnée aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport², ainsi que le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires³,

1. *Prend acte* de la note du Secrétaire général transmettant le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur le plan stratégique patrimonial de l'Office des Nations Unies à Genève¹ et du rapport du Secrétaire général sur la suite donnée aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport²;

2. *Souscrit* aux conclusions et recommandations figurant dans le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, sous réserve des dispositions de la présente résolution³;

3. *Réaffirme* les paragraphes 17 et 18 de la section X de sa résolution 70/248, du 23 décembre 2015;

4. *Accepte* le rapport du Comité des commissaires aux comptes;

5. *Souscrit* aux recommandations que le Comité des commissaires aux comptes a formulées dans son rapport;

II

Rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les progrès réalisés dans la manière dont les questions relatives à l'informatique et aux communications sont traitées au Secrétariat

Rappelant sa résolution 66/246, du 24 décembre 2011, la section XV de sa résolution 68/247 A, du 27 décembre 2013 et la section II de sa résolution 69/262, du 29 décembre 2014,

¹ A/70/569.

² A/70/585.

³ A/70/608.

Ayant examiné la note du Secrétaire général transmettant le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les progrès réalisés dans la manière dont les questions relatives à l'informatique et aux communications sont traitées au Secrétariat⁴ et le rapport du Secrétaire général sur la suite donnée aux recommandations figurant dans le rapport du Comité des commissaires aux comptes⁵, ainsi que le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires⁶,

1. *Prend acte* de la note du Secrétaire général transmettant le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les progrès réalisés dans la manière dont les questions relatives à l'informatique et aux communications sont traitées au Secrétariat⁴ et du rapport du Secrétaire général sur la suite donnée aux recommandations figurant dans le rapport du Comité des commissaires aux comptes⁵;

2. *Souscrit* aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées dans son rapport⁶;

3. *Accepte* le rapport du Comité des commissaires aux comptes;

4. *Souscrit* aux recommandations que le Comité des commissaires aux comptes a formulées dans son rapport.

⁴ A/70/581.

⁵ A/70/607.

⁶ A/70/755.